

REGLEMENT ENTRAINEUR FEDERAL 1

Vu le règlement intérieur de la FFCK,

Sur proposition du Directeur Technique National et de la Commission Nationale Enseignement Formation de la FFCK, arrête :

Article 1

Il est créé un brevet fédéral « Entraîneur Fédéral 1 » (EF1), premier niveau de brevet fédéral du Parcours Fédéral des Entraîneurs de la FFCK.

Article 2

Le diplôme est composé de 4 unités capitalisables (UC) attestant des compétences (cf. annexe I) du titulaire à organiser et mettre en œuvre, en autonomie pédagogique et en sécurité un programme d'entraînement de sportifs et sportives spécialisés dans une discipline.

Les 4 UC sont :

- UC 1 : Organiser l'entraînement
- UC 2 : Entraîner en Sport de Pagaie
- UC 3 : Préparation physique générale et récupération
- UC 4 : Relation aux sportifs et sportives

Article 3

L'UC 2 est organisée par discipline. Un stagiaire peut participer à plusieurs UC2 pour élargir ses compétences disciplinaires.

Cette spécificité de l'UC2 ne conduit pas à l'obtention d'une option spécifique au brevet fédéral.

Plusieurs UC peuvent être certifiés durant une même formation.

Article 4

Le titulaire de l'EF1 a comme compétences :

- De mettre en œuvre l'entraînement qu'on lui donne et de l'adapter par rapport à l'environnement et à l'humain ;
- D'organiser l'entraînement au club, les sorties en compétition, l'entraînement des sportifs et des sportives pendant les stages ;
- De faire progresser des sportifs et des sportives jusqu'à la Pagaie bleue, de replacer leurs performances au regard du référentiel de progression Pagaies Couleurs, d'animer une séance d'échauffement, d'étirement, de renforcement musculaire, en veillant à la prophylaxie ;
- De transmettre des valeurs citoyennes et sportives, ainsi que des principes d'éducation à la nutrition, de bonne conduite, de préparation physique, de culture sportive, de dépassement de soi, de respect, d'éducation physique globale, de repérer les fragilités et les conduites à risque et d'orienter vers le corps médical.

Article 5

Les exigences préalables requises à l'entrée en formation sont :

- Etre titulaire de la carte FFCK annuelle ;
- Etre en charge d'un groupe d'entraînement en lien avec le référentiel de compétences de l'EF1.

Article 6

La formation de l'Entraîneur Fédéral 1 est accessible de manière modulaire. Les quatre modules, peuvent être suivis dans l'ordre souhaité par le stagiaire.

REGLEMENT ENTRAINEUR FEDERAL 1

Article 7

La certification des unités capitalisables s'effectue par assiduité du stagiaire aux modules de formation composant ces unités capitalisables.

Les exigences préalables à la certification sont :

- Être titulaire de la carte FFCK annuelle ;
- Avoir suivi la totalité de la formation ;

Le brevet d'Entraîneur fédéral 1 est accessible par la voie de la validation des acquis et de l'expérience fédérale (VAEF).

Le référentiel de compétences figure en annexe I du présent règlement.

Les titulaires de l'EF1 ne sont pas formé.e.s à l'encadrement des pratiquants et pratiquantes qu'ils entraînent. Par conséquent, c'est à la structure organisatrice desdits entraînements de mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires au bon déroulement de ces séances notamment en termes de sécurité.

Article 8

Les modules de formation peuvent être organisés par :

- La FFCK,
- Les CREF,
- Les clubs dans lesquels évoluent :
 - un entraîneur habilité H2
 - un entraîneur titulaire de l'EF2 ou du DEJEPS.

Dans le cas d'une organisation par les clubs, l'avis de la CREF sera sollicité et l'autorisation d'ouvrir la formation sera délivrée par la Commission Nationale Enseignement Formation.

Le responsable de la formation est en charge de l'inscription de la session de formation au calendrier national, de la validation des résultats et de leur transmission via l'extranet fédéral.

Le responsable pédagogique de la formation aura été préalablement habilité par la FFCK pour favoriser une mise en œuvre cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire français.

Article 9

Les exigences préalables à la certification par VAEF sont :

- Être titulaire d'une Carte FFCK annuelle au moment de la demande ;
- Déposer un dossier de VAEF auprès de la CREF un mois au minimum avant la session de l'examen.

Article 10

Le Directeur Technique National est chargé de l'exécution du présent règlement.

ANNEXE I : REFERENTIEL DE COMPETENCES

UC 1 : Organiser l'entraînement

- Construire les groupes et le planning d'entraînement en tenant compte des motivations, des objectifs et du contexte
- Optimiser le volume d'entraînement grâce à l'analyse des ressources
- Adapter la planification prévisionnelle de l'entraînement en fonction des groupes
- Adapter les outils à son propre contexte de pratique
- Organiser sa semaine d'entraînement pour un groupe hétérogène de sportifs et de sportives
- Organiser les phases de sa séance d'entraînement pour un groupe hétérogène de sportifs et de sportives

UC 2 : Entraîner dans les sports de pagaie

- Comprendre et relier les facteurs de la performance dans une discipline des sports de pagaie, connaître le matériel spécifique à la discipline et le règlement de la discipline
- Repérer les étapes de progression d'un sportif ou d'une sportive dans une discipline et utiliser un vocabulaire commun
- Observer un pagayeur ou une pagayeuse, le situer dans sa progression et évaluer ses objectifs techniques jusqu'à la Pagaie Bleue.

UC 3 : Préparation physique générale et récupération

- Connaître et repérer les seuils de travail
- Comprendre les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la PPG
- Conduire des échauffements
- Conduire des séances d'étirements
- Conduire des actions de récupération
- Conduire des séances de renforcement musculaire et de préparation physique
- Repérer les postures et les conduites « à risque » et orienter vers le corps médical

UC 4 : Relation aux sportifs

- Transmettre une image en accord avec les valeurs éducatives et de la performance
- Rester motivant
- Connaître et transmettre les principes d'une alimentation équilibrée et adaptée à sa pratique sportive
- Communiquer de manière adaptée et avec respect en direction des sportifs et sportives, de l'entourage et des responsables et collaborateurs de l'association
- Gérer un briefing et un débriefing et des feed-back en individuel, avec un sportif ou une sportive : impacts de l'individualisation
- Gérer un briefing et un débriefing en collectif, avec un groupe de sportifs
- Construire et transmettre un feed-back à un sportif et à un groupe de sportifs